



Syndicat Force Ouvrière des Finances  
Publiques du Val-de-Marne

## COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE SÉANCE DU 22 janvier 2010

### Ordre du jour

- ① Outil de Répartition des Emplois départemental.      ② Création des S.I.P. de Charenton-le-Pont et de Créteil.

#### En ouverture de séance, vos représentants FO-DGFIP 94 ont lu la déclaration suivante :

*Pour ce premier C.T.P.D. de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, FO-DGFIP 94 tient à rappeler à l'administration son engagement de ne pas faire subir la fusion aux agents de toutes catégories.*

*Hors, avec 64 emplois supprimés pour 2010, la réorganisation des services - parfois mal comprise mais souvent mal conduite – génère du stress professionnel sans oublier la pression hiérarchique qui accable les personnels de notre département.*

*Pourtant, tous font face et continuent d'œuvrer pour la bonne marche du service public.*

*Pourtant, tous ont travaillé dur et ont ainsi permis de dépasser le niveau de performance que vous attendiez tant !*

*Mais «plus, toujours plus» a ses limites. La tension permanente n'est guère propice à l'épanouissement au travail et ne peut-être, à terme, qu'une source de pénibilité et de grande souffrance.*

*FO-DGFIP condamne l'industrialisation du travail qui, au travers de la mise en œuvre de pôles et autres grandes structures, n'a pour objectif véritable que de diluer une réduction drastique du personnel.*

*FO-DGFIP dénonce l'iniquité de critère de l'efficacité comme méthode principale de fléchage des suppressions d'emplois.*

*FO-DGFIP met en garde l'administration contre les dérives d'une approche métier visant à désapproprier l'agent du contenu de son activité et à la dénaturer au travers du prisme du taux et de la statistique.*

*FO-DGFIP, syndicat réformateur, regrette que la mise en place des Services Impôts des Particuliers, structures fusionnées dites de proximité, continue à se déployer dans le mépris des conditions d'accueil et de réception d'un public pourtant initialement présenté comme le centre des préoccupations du pouvoir politique, tout en se bornant à faire table rase des besoins en formation des agents.*

Le 22 janvier dernier s'est tenu le premier C.T.P.D. de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne. C'est-à-dire, une parité administrative DDFiP (et non plus ex DGI / ex DGCP) face à une parité syndicale DDFiP.

FO-DGFIP a, dans sa liminaire, rappelé à notre direction, tant centrale que locale, son engagement devenu désormais «parjure» de ne pas faire subir la fusion aux agents ...

Mais associée à la doctrine politique du non remplacement d'un fonctionnaire partant à retraite sur deux, cette réforme est devenue pour tous nos collègues génératrice de maux et d'insatisfactions synonymes de mal-être au travail.

*Que dire sur le cas d'un agent X, convoqué un «pas» beau matin pour s'entendre signifier son changement de division, dont les tâches n'ont rien de comparable à ce qu'il fait, et ce, quelques jours plus tard ? Comment appeler cela ? Mutation sur site pour convenance de l'administration ?*

### Outil de Répartition des Emplois

Le Président du CTPD (actuel Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-de-Marne) s'est une nouvelle fois étonné que les organisations syndicales puissent prendre une position consistant à remettre en cause la loi de finances et fustigent ainsi une revendication infondée au niveau départemental relevant, à son avis, quasiment du combat d'arrière-garde !

FO-DGFIP soutient que « les revendications infondées d'arrière-garde » portant sur les suppressions drastiques de personnel sont légitimes et ont toute leur place à chaque niveau de négociations.

### VOTE

**C'est dans cet esprit combatif que FO, seul suite au boycott des deux autres organisations syndicales, a été amené à défendre et à relayer le mécontentement des agents en votant CONTRE la suppression de 64 agents dans le Val-de-Marne.**

## ② S.I.P. de Charenton-le-Pont et de Créteil

Les S.I.P. de Charenton-le-Pont et Créteil verront le jour le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Les travaux dans les C.D.I. devant recevoir le personnel des trésoreries ont déjà commencés. À Charenton-le-Pont, ces travaux occasionnent des nuisances – non prises en compte par l'administration – qui rendent difficile, voire impossible la nécessaire concentration professionnelle.

Si l'ensemble du personnel de la trésorerie spécialisée impôts de Créteil a vocation à rejoindre le S.I.P., il n'en va pas de même pour celui de Charenton-le-Pont qui est encore le dernier poste mixte du département. Son adjoint, spécialisé CEPL rejoindra, sur la base du volontariat, la trésorerie municipale de Saint-Maur-des-Fossés et suivra ainsi le transfert de l'activité SPL. Les agents du secteur local ne désirent pas quitter la résidence de Charenton-le-Pont. Ils seront en conséquence affectés sur le S.I.P., éventuellement en sureffectif ou verront leur demande de mutation interne satisfaite en priorité.

L'actuelle Trésorière doit quant à elle seconder le futur responsable du S.I.P. pastillé «filière fiscale».

La trésorerie municipale de Saint-Maur-des-Fossés devra donc compter sur les mutations du 1<sup>er</sup> avril pour trouver des agents susceptibles de reprendre le surcroît de travail généré par le transfert des collectivités de Saint-Maurice et de Charenton-le-Pont.

### VOTE

Après avoir pris l'avis des personnels des Centres des Impôts et Trésoreries concernés, les agents se déclarent parfois légitimement frileux, voire anxieux, mais rarement catégoriquement opposés aux fusions de leurs services.

**FO, bien que conscient des difficultés et limites rencontrées jusqu'à présent, s'est ABSTENU lors du vote et ce afin d'aller dans le sens d'une homogénéité des structures départementales et d'éviter aux services des Ressources Humaines d'avancer à vitesse différente.**

### Questions Diverses

Le problèmes suivants ont été abordés :

- Les services «**COURRIER**» de la D.D.Fi.P. avec les 330 cases de tri et la fin programmée de l'ouverture des recommandés par les seuls cadres A et A+.
- Le dépouillement, actuellement en cours de vote sur les plages fixes des horaires variables pour la mise en place du dispositif **AGORA** au 1<sup>er</sup> février 2010.
- Les difficultés rencontrées par l'utilisation de **THUNDERBIRD**, initialement conçu pour être une simple messagerie et qui s'avère inadapté au transport de documents.
- La mise en place d'**ULYSSE 94**, l'intranet départemental commun, toujours en cours d'élaboration.
- Les cartes de **parking du centre commercial** (150 emplacements) qui sont finalement reconduites jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et les critères d'attribution du **parking du sous-sol de la D.D.Fi.P.** qui seraient en cours de refonte.
- L'**accueil** au sein de l'actuel D.D.Fi.P. devrait être scindé : l'agent d'accueil (physique) ne serait plus en charge du standard (téléphonie).
- Les besoins en formation pour l'**accueil en S.I.P.** devraient être facilités par la mise en œuvre progressive du Module 2 bis et par la désignation au sein de chaque site d'un responsable de l'accueil. La direction locale se refuse de davantage cadrer les S.I.P. à ce sujet. Elle laisse aux chefs de structure le soin de répartir les tâches de l'encadrement ...

### CONCLUSION

La direction locale semble consciente – et même préoccupée – des difficultés engendrées par :

- les suppressions d'emplois dans le département,
- la priorité affichée donnée à l'accueil au sein des S.I.P.,
- les difficultés rencontrées en et hors périodes d'échéances ou de déclarations,

**l'action syndicale de FO-DGFiP Val-de-Marne consiste à lui rappeler sa dette auprès des agents qui, envers et contre tout, dépassent toujours les résultats escomptés.**

**Désormais, la direction locale doit, après les discours, passer aux actes !**